

Séance extraordinaire du 28 février 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi, 28 février 2019 à compter de 13 h 10, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, et à laquelle assistent, madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Programme d'aide financière du ministère des Transports –Volet Redressement des infrastructures routières locales / Demande de subvention pour les travaux de resurfaçage sur le rang Rosalie dans la Ville de Saint-Césaire / Autorisation
2. Période de questions
3. Levée de la séance

Résolution 2019-02-102

Programme d'aide financière du ministère des Transports –Volet Redressement des infrastructures routières locales / Demande de subvention pour les travaux de resurfaçage sur le rang Rosalie dans la Ville de Saint-Césaire / Autorisation

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routière locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière pour lesquelles la MRC de Rouville a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MINISTÈRE);

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant la Ville de Saint-Césaire s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Séance extraordinaire du 28 février 2019

Il est unanimement résolu et adopté que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière